

**1 POUR UNE AMBITION ET UN POSITIONNEMENT MÉTROPOLITAINS**



**OBJECTIFS CHIFFRÉS \***



Population

**+55 000**  
habitants  
d'ici 2030

Évolution  
Moyenne



Logements

**+58 000**  
d'ici 2030

> dont **10%** en extension

> dont **90%**  
dans l'enveloppe urbaine

\* à partir de 2014

**→ Conforter l'attractivité du territoire**

Le territoire Marseille-Provence offre à ses habitants un cadre de vie remarquable, une diversité de paysages, un accès à la culture, et un patrimoine riche. L'activité touristique sera renforcée en améliorant l'offre d'accueil, les équipements et la desserte du territoire. Enfin, l'attractivité du territoire dépendant aussi des richesses naturelles de son littoral, celles-ci devront être protégées et mises en valeur.

**→ Garantir l'accessibilité du territoire aux échelles métropolitaine, nationale et euro-méditerranéenne**

Afin d'affirmer le rôle du territoire comme porte d'entrée de la Métropole, les connexions aériennes seront renforcées. S'y ajoutent des projets ferroviaires de grande ampleur. Côté voirie et transports en commun, jusqu'en 2030, différents projets renforceront l'accessibilité des pôles et équipements majeurs, réduiront les encombrements et les émissions de polluants.

**→ Faire du territoire un écosystème d'innovation de référence en Europe du Sud**

Le territoire Marseille-Provence peut s'appuyer sur différentes filières économiques d'excellence qu'il a déjà développées, afin de devenir un écosystème de référence en matière d'innovation.

L'offre d'accueil pour les différentes activités sera développée et adaptée. Une meilleure connexion du port permettra d'accroître l'activité portuaire. Enfin, l'aménagement d'itinéraires spécifiques entre les autoroutes et les principales zones économiques contribuera à l'essor du territoire.

**→ Mettre en œuvre une stratégie vertueuse de développement**

Pour accueillir de nouveaux habitants et répondre aux besoins de la population actuelle, 58 000 logements seront construits, a minima. Le développement des emplois permettra de conforter le rôle de centre économique du territoire et de diminuer le chômage et les disparités existantes.

Afin de préserver ses ressources et richesses, ainsi que la biodiversité, et de limiter la consommation foncière, le renouvellement urbain, la rénovation et la densification seront privilégiés.

Les inégalités seront réduites en renforçant la mixité sociale, en améliorant les conditions de déplacement et en renforçant les capacités d'accueil pour tous.

